



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

anticoagulants

Question écrite n° 52381

Texte de la question

Mme Annick Le Loch attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la surveillance biologique des anticoagulants AVK. En France, près de 900 000, soit plus de 1 % de la population française, prennent quotidiennement un anticoagulant anti-vitamine K, appelé AVK. Faute de contrôle, il provoque chaque année des milliers d'accidents pouvant aboutir à un grave accident hémorragique voire au décès du patient. Il existe un dispositif médical d'auto-mesure de la coagulation sanguine, exprimée en *International Normalized Ratio*, INR, extrêmement coûteux et dont les patients doivent prendre en charge l'acquisition. Cet appareil est uniquement prescrit pour les enfants et les porteurs de maladies cardiaques et n'est remboursé que pour les jeunes de moins de 18 ans présentant certaines pathologies. Il permet de mesurer soi-même son taux de coagulation en se piquant le bout d'un doigt comme le font les patients diabétiques dont le lecteur est remboursé. Il éviterait ainsi aux patients un bon nombre de prises de sang et de déplacements grâce à l'auto-mesure. Ce système est disponible depuis 2006 en Belgique, au Luxembourg, en Espagne et en Suisse. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si elle entend prendre des mesures pour assurer le remboursement, total ou partiel, de ces lecteurs pour les personnes adultes sous AVK à vie.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Le Loch](#)

Circonscription : Finistère (7^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52381

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mars 2014](#), page 2496

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)